

comp CFE	165 000	75 023	-89 977
<b>TOTAL Dotation et Compensation</b>	<b>34 133 000</b>	<b>35 144 533</b>	<b>1 011 533</b>

- Les inscriptions nouvelles en dépenses de fonctionnement sont les suivantes :
  - Une inscription supplémentaire de 400 000 €, qui vient s'ajouter aux 400 000 € prévus au BP 2017, afin d'actualiser l'estimation du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales suite à la pré-notification reçue. En 2016, c'est un montant de 304 735 € qui a été reversé aux communes ;
  - L'augmentation des crédits de 30 000 € afin de couvrir les dépenses d'électricité concernant l'aire de grand passage suite à son ouverture prématurée ;
  - Une inscription complémentaire de 25 000 € concernant les honoraires pour prestations juridiques liés au passage en métropole ;
  - Une inscription de 5 500 € concernant des cotisations désormais prises en charge par Metz Métropole au titre de sa compétence tourisme. Ce complément sera couvert pour l'ajustement des attributions de compensation des communes concernées après avis de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
  - Des inscriptions d'un montant total de 57 300 € correspondant à la réaffectation en section de fonctionnement de dépenses liées au développement numérique initialement inscrites en investissement.
  
- Concernant la section d'investissement, il est proposé d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme pour l'acquisition du siège de la future métropole. En effet, au vu des montants de loyers et charges payés par Metz Métropole pour ses différents sites (0,9 million d'euros par an), et des besoins en surface supplémentaire engendrés par l'exercice de nouvelles compétences, il est envisagé d'acquérir un bâtiment pour héberger le siège de la métropole. Une autorisation de programme "Siège de la Métropole", d'un montant de 33 000 000 € TTC est ainsi proposée pour l'acquisition, l'aménagement, l'agencement et l'équipement d'un bâtiment. Dans la perspective d'une signature avant la fin de l'année, un crédit de paiement de 2 000 000 € est prévu sur l'exercice 2017. Par ailleurs, de nouvelles dépenses concernent l'aire d'accueil des gens du voyage de Marly : 30 000 € pour des travaux de sécurisation et 11 000 € pour les cautions, montant également inscrit en recettes.

## 2) Redéploiements de crédits

Les modifications portent sur des virements entre chapitres budgétaires.

### **BUDGET ANNEXE « ARCHEOLOGIE PREVENTIVE »**

La Décision Modificative n°1 s'équilibre à 100 € en fonctionnement et à 0,25 € en investissement. Elle intègre l'inscription, en dépenses et en recettes, de crédits pour les ajustements de TVA, des redéploiements de crédits en fonctionnement et l'ajustement des résultats 2016 en investissement.

### **BUDGET ANNEXE « DECHETERIES »**

La Décision Modificative n°1 s'équilibre à 0,20 € en fonctionnement et à 1,15 € en investissement. Elle porte sur l'ajustement des résultats 2016.

### **BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS PUBLICS »**

La Décision Modificative n°1 s'équilibre à 0 € en fonctionnement et à 0,38 € en investissement. Elle porte sur l'ajustement des résultats 2016.

### **BUDGET ANNEXE « ZONES EN REGIE »**